

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 28 Mai 2018**

**Objet**

**Tarif des  
prestations Point  
Fort Animation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGAL, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU –  
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN  
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX –  
Mme VELU à M. CALT**

**Absent Excusé :**

**M. BELLOC**

**Absente :**

**Mme CAGNIN**

**Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil départemental propose un dispositif intitulé « Point Fort Animation Gironde », qui s'appuie sur quatre objectifs :

- Permettre aux jeunes girondins sous la responsabilité des collectivités, d'accéder durant l'été à des activités sportives de qualité.
- Proposer des animations qui s'appuient sur une dynamique territoriale.
- Valoriser des sites remarquables tout en favorisant l'accessibilité, l'attractivité, la complémentarité et l'équilibre territorial.
- Conforter l'emploi sportif des encadrants

Depuis une quinzaine d'années, la ville de Floirac s'est associée à ce dispositif afin de mettre en valeur le domaine de la Burthe, proposer une activité sportive de pleine nature (Course d'Orientation) et faire également découvrir aux jeunes la pratique de l'équitation par l'intermédiaire du centre équestre.

Pour mémoire, en juillet 2017, l'activité avait permis d'accueillir 750 enfants venus de tous le département.

Elle se déroulera tout au long du mois de juillet sur des créneaux de 1 h 45 chacun, du lundi au vendredi. Les publics concernés sont les jeunes entre 6 et 17 ans. Chaque organisme chargé de l'animation achète cette prestation.

Le montant de l'intervention est fixé à 44 € pour 1 h 45 sachant que 50 % de cette somme est subventionnée par le Conseil Départemental. La ville de Floirac propose donc de facturer aux associations ou aux municipalités les 50 % restants (soit 22 €) par créneau.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce tarif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;  
Vu l'avis de la Commission Sport Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative, réunie en date du 17 mai 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le tarif de 22 € par créneau de 1 h 45.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	<b>31</b>
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018**

**Le Maire,**

